



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE

fixant la liste nominative des membres du conseil des partenaires socio-économiques de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris

- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 12,
- VU le décret n° 2014-508 du 19 mai 2014 relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, notamment son article 3,
- VU le décret n° 2014-508 du 19 mai 2014 relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, notamment son article 3,
- VU la désignation par l'assemblée plénière du 12 juin 2014 du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Ile-de-France, modifiée lors de la réunion du Bureau du CESER en date du 3 septembre 2014, des vingt membres du Conseil des partenaires socio-économiques prévus à l'article 3 du décret précité,

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Sur proposition du Président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Ile-de-France, les organismes suivants sont désignés membres du Conseil des partenaires socio-économiques tel que prévu à l'article 3 du décret n° 2014-508 précité :

1) Au titre du 1^{er} collège du CESER

- la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIP), représentée par Monsieur Gérard DELMAS
- la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), représentée par Madame Murielle PRINGEZ
- HAROPA Port de Paris, représentée par Monsieur Jean-François DALAISE
- le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), représenté par Monsieur Eric BERGER
- l'Union professionnelle artisanale (UPA), représentée par Madame Colette AUBRY
- Monsieur Pierre MOULIE, vice-président du CESER

2) Au titre du 2^{ème} collège du CESER

- la Confédération française démocratique du travail (CFDT), représentée par Madame Marie LEPRETRE
- la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), représentée par Monsieur André LEGAULT
- la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), représentée par Madame Annie LE FRANC
- la Confédération générale du travail (CGT), représentée par Monsieur Serge MAS
- Force ouvrière (FO), représentée par Monsieur Jean-Louis DESTENAY
- l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), représentée par Monsieur Patrick ARACIL

3) Au titre du 3^{ème} collège du CESER

- l'association Agir en toute dignité Quart-Monde (ADT-Quart Monde), représentée par Monsieur Richard GALICIER
- l'Association des paralysés de France – Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (APF-URAPEI), représentée par Monsieur Claude BOULANGER-REIJNEN
- le Comité régional du Tourisme, représenté par Monsieur Alain BERTET
- la Confédération nationale du logement (CNL), représentée par Monsieur Michel MITTENAERE
- l'association Ile-de-France environnement, représentée par Monsieur Daniel HANNOTIAUX
- l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France (AORIF), représentée par Monsieur Ugo LANTERNIER

4) Au titre du 4^{ème} collège du CESER

- Madame Danièle DESGUEES, personnalité qualifiée, vice-présidente du CESER

5) Le Président : Monsieur Jean-Louis GIRODOT.

ARTICLE 2

Sur proposition du Président du Syndicat mixte Paris-Métropole, les organismes suivants sont désignés membres du Conseil des partenaires socio-économiques, tel que prévu à l'article 3 du décret n° 2014-508 précité :

- la Cité de l'architecture et du patrimoine, représentée par Monsieur Guy AMSELLEM
- le Conseil de développement (CODEV), représenté par Monsieur Dominique GIRY
- la Coordination régionale des retraités et personnes âgées d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Bernard MALGRAS
- l'Etablissement public de Paris-Saclay, représenté par Monsieur Pierre VELTZ
- la Fédération des Entreprises publiques locales, représentée par Madame Catherine LEGER
- la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE), représentée par Monsieur Thomas PHILIPPON
- le pôle MEDIA GRAND PARIS, représenté par Madame Lydie FENECH
- l'association Inter-réseaux des professionnels du développement social urbain (IRDSU), représentée par Monsieur Christophe HOLLAENDER
- le Labo de l'Economie sociale et solidaire, représenté par Madame Françoise BERNON
- l'association METROPOP, représentée par Monsieur Julien NEIERTZ
- l'association Paris Région Entreprises, représentée par Madame Sabine ENJALBERT
- l'entreprise PFIZER, représentée par Madame Catherine RAYNAUD
- l'association Pouvoir d'agir, représentée par Monsieur Pascal AUBERT
- La Poste, représentée par Monsieur Foucauld LESTIENNE

- l'association Scientipôle Initiative, représentée par Monsieur Eric VAYSSET
- la Société du Grand Paris, représentée par Madame Catherine BARBE
- le syndicat Solidaires, représenté par Monsieur Jean-Louis FRISULLI
- l'Université de Paris Est – Institut français d'urbanisme, représenté par Monsieur Christian LEFEVRE
- l'entreprise la Ville Hybride, représentée par Monsieur Michaël SILLY
- l'association Villes et Transports en Ile-de-France, représentée par Monsieur Jacques-Jo BRAC de la PERRIERE.

ARTICLE 3

Sur proposition du Directeur de cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, les organismes suivants sont désignés membres du Conseil des partenaires socio-économiques, tel que prévu à l'article 3 du décret n° 2014-508 précité :

- l'Académie des technologies, représentée par Monsieur Alain BRAVO
- l'association Action logement, représentée par Monsieur Eric THUILLEZ
- l'Association pour le droit à l'initiative économique, représentée par Madame Catherine BARBAROUX
- l'association les Ateliers de Cergy, représentée par Monsieur Pierre-André PERISSOL
- la Caisse des dépôts et consignations, représentée par Monsieur François ELIA
- la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIP), représentée par Monsieur Pierre-Antoine GAILLY
- le Centre de création numérique (CUBE), représenté par Monsieur Nils AZIOSMANOFF
- la Cité de la musique, représentée par Monsieur Laurent BAYLE
- le Comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France (CROSIF), représenté par Madame Evelyne CIRIEGI
- Electricité de France, représentée par Monsieur François BUTTET
- la Fédération française du bâtiment – FFB Grand Paris, représentée par Monsieur Patrick AIMON
- la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles, représentée par Madame Véronique BALBO
- la Fédération des promoteurs immobiliers d'Ile-de-France, représentée par Monsieur Christian TERRASSOUX
- la Fédération syndicale unitaire (FSU), représentée par Madame Nicole SERGENT
- la Fondation Abbé Pierre, représentée par Monsieur Patrick DOUTRELIGNE
- l'association Paris Ile-de-France Capitale Economique, représentée par Monsieur Pierre SIMON
- la Régie autonome des transports parisiens (RATP), représentée par Madame Marylène COURIVAUD
- l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), représentée par Madame Maryse LEPEE
- l'association française des pôles de compétitivité, représentée par Monsieur Jean-Luc BEYLAT
- l'Université Paris-Ouest Nanterre, représentée par Monsieur Jean-François BALAUDE.

Fait à Paris, le **18 SEP. 2014**

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Jean DAUBIGNY